

Réf:



Note d'information préalable

Date:

28/10/2022

IS-RCMF-CS-23-009

Assurance R.C.P.
GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n°: 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0



Description	Séjour raquettes dans le Beaufortain			N°:	FR012544
Lieu	: Arêches-Beaufort (73)	Dates :	18 au 2	5 mars	2023
Organisateur	Stéphane CNOCQUAERT	Nombre	de participants a	au séjou	r: 8 à 16 p.

Ce séjour est ouvert aux adhérents du Randonneur Club des Monts de Flandre pratiquant l'activité randonnée pédestre et titulaires d'une licence FFRandonnée 2023 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée ayant une licence 2023 avec assurance RC dans une autre association ayant réglés la cotisation au Randonneur Club des Monts de Flandre.

En dessous du nombre minimum de participants, le séjour sera annulé et si le nombre maximum est dépassé, le choix des participants sera effectué suivant la règle des points mise en place au Randonneur Club des Monts de Flandre lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2015.

LOCALISATION

Arêches-Beaufort est situé en Savoie, au cœur du Beaufortain, entre Albertville et St-Gervais.

HEBERGEMENT

Nous séjournerons dans un centre de vacances VTF ***, dans le Hameau du Planay, avec des navettes gratuites jusque Arêches-Beaufort. (3 km) Il vous sera proposé des chambres de 2 personnes, les draps seront fournis ainsi que le linge de toilettes. Nous prendrons également les repas du soir et les petits-déjeuners en commun sur place. Les pique-niques seront fournis mais vous devrez prévoir une lunch-box, des couverts et une gourde ou thermo pour la boisson.

Pensez à signaler, sur le bulletin d'inscription, vos exigences alimentaires ou de logement qui seront respectées dans la mesure du possible.



VOYAGE

Le voyage, Aller et Retour, n'étant pas pris en charge par l'organisateur du séjour, les personnes souhaitant voyager ensemble sont invitées à se regrouper pour pratiquer le covoiturage.

Nous verrons les consignes sanitaires qui seront en vigueur en mars 2023.

Il sera également utile de disposer de véhicules sur place pour se rendre aux départs des randonnées qui ne sont pas desservis par les transports en commun.

Attention, les véhicules doivent être équipés de pneus neige ou disposer de chaînes à neige. (Loi Montagne 2021)

PROGRAMME

Des randonnées raquettes à la journée seront proposées, parmi les suivantes, du dimanche au vendredi, en fonction de la forme de chacun mais aussi des conditions météorologiques et nivologiques.

- Col du Pré (1703 m) depuis Boudin 6 km ± 320 m 3h00
- La Chenalette (1590 m) depuis les Carroz Dessus 8 km ± 350 m 4h30
- Autour de St-Guerin (1700 m) depuis le Mappa 12 km ± 610 m 5h00
- La Croix du Berger (2250 m) depuis Darbelay 9 km ± 500 m 5h00
- Col du Pré (1703 m) depuis le Bersend 11 km ± 670 m 5h30
- Bosse de la Légette (1996 m) depuis le Plan du Chuet 8 km ± 720 m 5h00
- Vers le lac de la Girotte (1926 m) depuis les Granges 8 km ± 770 m 5h00
- Roche Parstire (2108 m) depuis le Mappa 9 km ± 820 m 5h30

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour en pension complète est de 380 € / personne en chambre de 2. (Merci de choisir la personne qui partagera votre chambre sinon le supplément pour chambre individuelle s'élève à 133 € dans la limite des disponibilités.

Ce prix comprend:

- Votre apéritif de bienvenue
- Une réunion d'information
- La pension complète (boisson à table vin & eau et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du jour de votre départ,
- Un dîner régional
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine (pour tout séjour de mini 5 nuits)
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes nos infrastructures
- L'adhésion à VTF
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage Aller-Retour jusqu'au Planay et les déplacements sur place pour se rendre aux points de départ des randonnées raquettes, basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives. (Annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».
- La location éventuelle des raquettes.

INSCRIPTIONS

Elles se font directement avec le bulletin d'inscription et de l'éventuel bulletin de souscription aux assurances individuelles et facultatives.

Le tout accompagné de votre règlement sous la forme d'un chèque d'acompte de 150 € <u>auquel vous ajoutez</u> <u>le montant des assurances</u> (qui sera encaissé le 7 novembre 2022) ainsi que le chèque de solde (encaissé lui, 45 jours avant le début du séjour soit le 1^{er} février 2023) à Stéphane CNOCQUAERT 307 chemin du Rossignol 59270 METEREN, avant le dimanche 6 novembre 2022 dans la limite des **16 places disponibles.** (8 personnes à minima)

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du RCMF-Bailleul, possibilités de régler par virement, voir détail sur le bulletin d'inscription mais ne pas faire de virement instantané, source de frais supplémentaire de part et d'autre, un virement ordinaire à J+1 suffisant amplement.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la notice assurance et cocher la case afférente sur les documents d'inscription même si vous ne souscrivez à aucune des assurances.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (VTF)

Plus de 75 jours avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 %.

Entre 75 et 31 jours avant le début du séjour : retenue de 30% du montant du séjour.

Entre 30 et 16 jours avant le début du séjour : retenue de 50% du montant du séjour.

Entre 15 jours et le début du séjour : retenue de 100% du montant du séjour.

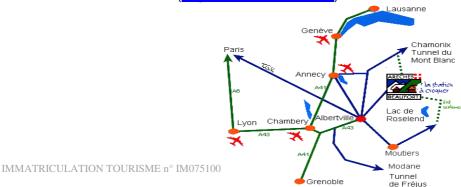
Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versés.

ANNEXES

Bulletin d'inscription

Bulletin de souscription des assurances facultatives

Les Conditions Générales de Vente et la notice des assurances facultatives sont disponibles sur le site Internet du RCMF-Bailleul. (<u>Séjours et Week-ends</u>).



10-Annexe 12-noticeinfopréalable-août 2021